




MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022
					Reçu en préfecture le 22/07/2022
					Affiché le 
					ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG20222053-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	12	3	1	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°20/5-3**

#### **FINANCES**

#### **SICTOM : conventions pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu les conventions transmises par le SICTOM pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés et l'entretien et la collecte de ces conteneurs sur les communes de Choux, Viry, Rogna, Vulvoz et Larrivoire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les conventions proposées,
- **AUTORISE** le président à signer les conventions pour la mise en place de conteneurs sur les communes ci-dessous :
  - o Choux : mise en place de 3 conteneurs-semi-enterrés (1 conteneur gris et 2 conteneurs bleu) : terrassement 4 080 € TTC + finitions 1 300 € TTC soit 5 380 € TTC,
  - o Viry : mise en place de 18 conteneurs semi-enterrés (9 conteneurs gris et 9 conteneurs bleu) : terrassement 25 400 € TTC + finitions 10 660 € TTC soit 36 060 € TTC,
  - o Rogna : mise en place de 5 conteneurs semi-enterrés (2 conteneurs gris et 3 conteneurs bleu) : terrassement 7 200 € TTC + finitions 2 700 € TTC soit 9 900 € TTC,

- Vulvoz : mise en place de 2 conteneurs semi-enterrés (1 conteneur gris et 1 conteneur bleu) : terrassement 3 120 € TTC + finitions 1 080 € TTC soit 4 200 € TTC,
  - Larrivoire : mise en place de 3 conteneurs semi-enterrés (1 conteneur gris et 2 conteneurs bleu) : terrassement 4 080 € TTC + finitions 1 300 € TTC soit 5 380 € TTC
- **ACTE** que la Communauté de Communes s'acquittera désormais des factures d'investissement,
  - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

Affiché le

ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG20222054-DE

Berger  
Levrault

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 20 JUILLET 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Délibération conforme  
Le Président,  
**Raphaël PERRIN**  
Signé par :



**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

#### N°20/5-4

#### **PATRIMOINE / BATIMENTS**

##### **Zone du Curtillet à Pratz : avenant au bail Lépine**

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu le montant de loyer fixé à 450 € HT depuis le 01/01/2020,

Vu le montant des impayés en date du 18/07/2022 d'un montant de 12 868.92€,

Vu le plan d'échelonnement de la dette proposé par la chambre des métiers et validé par la société LEPINE à hauteur de 1100 euros par mois et la demande de la SA LEPINE de prolonger le bail,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location pour une durée de 12 mois du 01/07/2022 jusqu'au 30/06/2023 moyennant un loyer mensuel de 450 € HT et 30 € HT de charges,
- **PRECISE** que le bail pourra être renouvelé à la condition expresse du respect du plan d'échelonnement de la dette présenté soit un règlement à hauteur de 1100 euros HT par mois et que tout manquement à ce plan à compter du 01.08.2022 mettrait fin de manière immédiate au présent bail,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG20222061-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	12	3	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				

Délibération conforme  
 Le Président,  
**Raphaël PERRIN**  
 Signé par :




**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### N°20/6-1

ÉCONOMIE

#### ZAC de Champfrévan : vente à la société Arc Outils

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la demande de l'entreprise Arcoutils située à Chassal Molinges

Vu la délibération n° 11/6-1 du Bureau Communautaire du 02 septembre 2015 relative à l'harmonisation des tarifs des parcelles des zones d'activités,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée 113B406 à l'entreprise Arcoutils,
- **ACTE** que cette vente aura lieu après le bornage de la parcelle,
- **ACTE** que les frais de bornage seront refacturés à l'entreprise,
- **VALIDE** le prix de vente à 6 € le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG20222081-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	12	3	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
					Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :	
					 	

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**N°20/8-1**

ENVIRONNEMENT / SPANC

**SPANC : approbation du contrat de contrat d'hébergement et du contrat de maintenant avec la société Ypresia**

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article n°7-5 relatif à l'assainissement non collectif,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°14/8-1 du 15 décembre relative à l'acquisition du logiciel auprès de la société Ypresia,

Vu les contrats de maintenance et d'hébergement transmis par la société Ypresia,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le contrat Y-Assainissement d'un montant de 1 200 € HT annuel sur 48 mois, renouvelable par reconduction expresse,
- **APPROUVE** le contrat d'hébergement annuel pour un montant de 1 200 € HT sur 48 mois, renouvelable par tacite reconduction par périodes annuelles,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----



Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Envoyé en préfecture le 22/07/2022  
 Reçu en préfecture le 22/07/2022  
 Affiché le Berger  
Levrault  
 ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG20222091-DE

*Délibération conforme*  
**Le Président,**  
**Raphaël PERRIN**  
*Signé par :*

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### N°20/9-1

PATRIMOINE / BATIMENTS

**Réhabilitation des ateliers Carnot en bâtiment associatif : fiche modificative n°2 – avenant n°2 du lot n°2 « Démolition » - entreprise SERRAND TP**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les modifications apportées par l'entreprise SERRAND TP au lot n°2,

Vu l'avenant n°2 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juillet 2022,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°2 pour un montant de 3 152 € HT soit 3 782.40 € TTC,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 45 603.50 € HT soit 54 724.20 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG202220101-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	12	3	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
				Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :		
				 		

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**N°20/10-1**

TOURISME

**Activités Nordiques : saison 2022/2023 – dates d'ouvertures**

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 7-3 « Equipement touristiques : la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski nordique »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les dates d'ouvertures du domaine nordique du samedi 19 novembre 2022 au dimanche 2 avril 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----


Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Envoyé en préfecture le 22/08/2022  
 Reçu en préfecture le 22/08/2022  
 Affiché le Berger  
Levrault  
 ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG2220102B-DE

*Délibération conforme*  
*Le Président,*  
**Raphaël PERRIN**  
*Signé par :*

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°20/10-2

TOURISME

### Activités Nordiques : tarifs 2022/2023

Comme chaque année, il y a lieu de fixer le prix des redevances d'accès au domaine nordique des Hautes-Combes et de valider les tarifs de l'Espace Nordique Jurassien, pour les Pass Montagnes du Jura et de Nordic France pour les Pass Nationaux.

Il est rappelé que les principes tarifaires des activités nordiques sont encadrés par l'Espace Nordique Jurassien (tranches d'âges, réciprocité, durée de validité...).

Pour rappel, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude fixe les tarifs : des pass nordiques (séances et multi journaliers – sauf hebdo, saison sur son site), des tarifs balades/raquettes (séances et multi journaliers – sauf hebdo), des pass chiens de traîneaux (séances, multi journaliers et saison), de la salle hors des Dolines et des frais divers liés au fonctionnement.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **FIXE** les tarifs et conditions suivants :



**1) DOMAINES DE VALIDITE**

HAUTES-COMBES (HC)	MONTAGNES DU JURA (MDJ)	NATIONAL (NAT.)
Tarifs fixés par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	Tarifs fixés par l'Espace Nordique Jurassien	Tarifs fixés par Nordic France
<b>Validité secteur nordique des Hautes-Combes.</b> Réciprocité skis aux pieds sur la Station des Rousses et Giron : Départ depuis le secteur des Hautes-Combes et arrivée sur les pistes hors secteur skis aux pieds (La réciprocité n'inclut pas le stationnement sur les parkings hors secteur)	Validité sur tous les domaines nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande. (Toutes activités nordiques confondues <b>hors chiens de traîneaux</b> ).	Validité sur tous les sites adhérents à Nordic France (sauf Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées) et en Suisse Romande (toutes activités nordiques confondues <b>hors chiens de traîneaux</b> ).

**2) CATEGORIES D'AGES**

HAUTES-COMBES			
Bambin*	Jeune	Adulte	Vermeil*
Moins de 6 ans	De 6 ans à 15 ans	De 16 à 75 ans	A partir de 76 ans

\* Gratuit sur présentation d'un justificatif **OBLIGATOIRE**

MONTAGNES DU JURA		
Bambins*	Jeunes	Adultes
Moins de 6 ans	De 6 à 15 ans	A partir de 16 ans

\* Gratuit sur présentation d'un justificatif **OBLIGATOIRE**

NATIONAL		
Bambins*	Jeunes	Adultes
Moins de 5 ans	De 5 à 15 ans	A partir de 16 ans

\* Gratuit sur présentation d'un justificatif **OBLIGATOIRE****3) PASS NORDIQUE**

a) Pass saison : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux.

Périodes de vente :

PERIODE	DU	AU
PROMO 1	15/09/2022	15/11/2022
PROMO 2	16/11/2022	16/12/2022
SAISON	A partir du 17/12/2022	

Catégories	SAISON HC PROMO	SAISON HC	SAISON MDJ PROMO 1	SAISON MDJ PROMO 2	SAISON MDJ	SAISON NAT. PROMO	SAISON NAT.	CONDITIONS
Bambin	Gratuit							Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Jeune	31 €* 75 €* 53 €	37 €* 88 €* 68 €	44 €* 104 €* 73 €		49 €* 132 €* 73 €	65 € 180 € 73 €	75 € 210 € 73 €	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Adulte								
Vermeil	Gratuit							Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Etudiant**								Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité ( <b>Obligatoire</b> )
Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude**								Sur présentation d'un justificatif de - de 3 mois ( <b>Obligatoire</b> )

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG2220102B-DE

Catégories	SAISON HC PROMO	SAISON HC	SAISON MDJ PROMO 1	SAISON MDJ PROMO 2	SAISON MDJ	SAISON NAT. PROMO	SAISON NAT.	CONDITIONS
Personne en situation de handicap Jeune			22 €		24,5 €			Tarif réduit pour les personnes en situation de handicap sur les Pass saison Montagnes du Jura Adulte et Jeune : 50% de réduction sur le tarif en vigueur pour toute personne en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif. Les demandes se font auprès de l'Espace Nordique Jurassien uniquement.
Personne en situation de handicap Adulte			52 €	60,5 €	66 €			

**\*PASS FAMILLE** : Quelle que soit la période, pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille. Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.

\*\* Non cumulable avec d'autres promotions/réduction

**b) Pass séances et Multi-journaliers – Individuels : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux.**

Catégories	Séance H-C	2 jours** H-C	3 jours** H-C	4 jours** H-C	5 jours** H-C	HEBDO** MDJ	CONDITIONS
Bambin	Gratuit						Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Jeune	5,50 €* 10,00 €* 15,00 €* 20,00 €* 25,00 €* 32,00 €* 37,00 €* 49,00 €*						Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Adulte							
Vermeil	Gratuit						Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Personne en situation de handicap + accompagnateur	3,00 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €		Sur présentation d'un justificatif ( <b>Obligatoire</b> ). Tarif applicable pour toute personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnant si ce dernier est nécessaire pour l'aider dans la pratique.
Carte avantages jeune***	7,00 €						Sur présentation de la carte avantages jeune en cours de validité et de la carte d'identité ( <b>Obligatoire</b> ) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Carte avantages jeune (Coupon)***	Gratuit						Sur présentation de la carte avantages jeune et du coupon en cours de validité et de la carte d'identité ( <b>Obligatoire</b> ) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Etudiant***	7,00 €						Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité ( <b>Obligatoire</b> ) – Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Hôte– Jeune***	4,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude ( <b>Obligatoire</b> )
Hôte – Adulte***	7,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude ( <b>Obligatoire</b> )
Scolaire***	2,00 €						Jeunes et encadrants : pendant les périodes et le temps scolaire et dans le cadre d'un encadrement pédagogique
Scolaire territoire ***	Gratuit						Ecoles, Collèges et Lycées du territoire : pendant les périodes scolaires et dans le cadre d'un encadrement pédagogique

Catégories	Séance H-C	2 jours** H-C	3 jours** H-C	4 jours** H-C	5 jours** H-C	HEBDO** MDJ	CONDITIONS
Intempéries Damage Partiel***	5,00 €						Tarif unique : Uniquement sur décision du Vice-Président en charge du nordique
* <b>PASS FAMILLE</b> : Pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille. ** Jours entiers consécutifs *** Non cumulable avec d'autres promotions/réduction							

**c) Pass séances et Multi-journaliers – Groupes : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux.**

Groupe de 10 pers à 19 pers : - 5%							
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**	
Jeune	5,20 €	9,50 €	14,30 €	19,00 €	23,80 €	30,40 €	
Adulte	8,10 €	15,20 €	21,90 €	28,50 €	35,20 €	46,60 €	
Groupe à partir de 20 pers : - 10%							
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**	
Jeune	5,00 €	9,00 €	13,50 €	18,00 €	22,50 €	28,80 €	
Adulte	7,70 €	14,40 €	20,70 €	27,00 €	33,30 €	44,10 €	

**d) Baladaski**

**Extension séance :**

Catégories	Extension Séance	CONDITIONS
Jeune	<b>Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR</b>	Sur présentation d'un Pass Nordique en cours de validité Secteur des Hautes-Combes, Station des Rousses ou Montagnes du Jura. <b>(Obligatoire)</b>
Adulte	<b>Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR</b>	Sur présentation d'un Pass Nordique en cours de validité Secteur des Hautes-Combes, Station des Rousses ou Montagnes du Jura. <b>(Obligatoire)</b>

**Option saison :**

Catégories	Option Saison	CONDITIONS
Jeune	<b>Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR</b>	Sur présentation ou achat d'un Pass Saison 2020/2021 Secteur des Hautes-Combes ou Station des Rousses <b>(Obligatoire)</b>
Adulte	<b>Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR</b>	Sur présentation ou achat d'un Pass Saison 2020/2021 Secteur des Hautes-Combes ou Station des Rousses <b>(Obligatoire)</b>

**4) PASS BALADE**

**a) Pass saison balade : raquettes et piétons uniquement.**

Catégories	SAISON MDJ BALADE	CONDITIONS
Bambin	<b>Gratuit</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge <b>(Obligatoire)</b>
Jeune	<b>21,00 €</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge <b>(Obligatoire)</b>
Adulte	<b>46,00 €</b>	

**b) Pass séance et multi-journaliers balade - Individuels : raquettes et piétons uniquement.**

Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	HEBDO**	CONDITIONS
Bambin	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Jeune	2,50 €* 4,00 €* 4,00 €* Gratuit	4,00 €* 7,50 €* Gratuit	6,00 €* 11,00 €* Gratuit	8,00 €* 14,50 €* Gratuit	10,00 €* 18,00 €* Gratuit	11,00 €* 23,00 €* Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Adulte	4,00 €* Gratuit	7,50 €* Gratuit	11,00 €* Gratuit	14,50 €* Gratuit	18,00 €* Gratuit	23,00 €* Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Vermeil	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Personne en situation de handicap + accompagnateur	1,50 €	3,00 €	4,50 €	6,00 €	7,50 €		Sur présentation d'un justificatif ( <b>Obligatoire</b> ). Tarif applicable pour toute personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnant si ce dernier est nécessaire pour l'aider dans la pratique.
Carte avantages jeune***	3,00 €						Sur présentation de la carte avantages jeune en cours de validité et de la carte d'identité ( <b>Obligatoire</b> )
Etudiant***	3,00 €						Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité ( <b>Obligatoire</b> )
Hôte – Jeune***	2,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude ( <b>Obligatoire</b> )
Hôte – Adulte***	3,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude ( <b>Obligatoire</b> )
Intempéries Damage Partiel***	2,00 €						Tarif unique : Uniquement sur décision du Vice-Président en charge du nordique

\*PASS FAMILLE : Pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille.  
\*\* Jours entiers consécutifs  
\*\*\* Non cumulable avec d'autres promotions/réduction

**c) Pass séance et multi-journaliers balade - Groupes : raquettes et piétons uniquement.**

Groupe de 10 pers à 19 pers : - 5%						
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	2,40 €	3,80 €	5,70 €	7,60 €	9,50 €	10,50 €
Adulte	3,80 €	7,10 €	10,50 €	13,80 €	17,10 €	21,90 €
Groupe à partir de 20 pers : - 10%						
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	2,30 €	3,60 €	5,40 €	7,20 €	9,00 €	9,90 €
Adulte	3,60 €	6,80 €	9,90 €	13,10 €	16,20 €	20,70 €

**5) PASS CHIENS DE TRINEAU**

Catégories	Séance	2 jours*	Hebdo**	Saison
Chiens Amateur	15.5 €	27 €	77 €	185 €
Chiens Professionnel Baptême ou équivalent 12 chiens initiation	52 €			350 €
Chiens Professionnel Baptême ou plus de 12 chiens initiation				700

**6) AUTRES TARIFS****a) Frais d'expédition**

<b>LETTRE SUIVIE - FRANCE</b>	
Lettre suivie de 1g à 20g	<b>1,50 €</b>
Lettre suivie de 21g à 50g	<b>2,00 €</b>
Lettre suivie de 51g à 100g	<b>3,00 €</b>
Lettre suivie de 101g à 250g	<b>4,50 €</b>
Lettre suivie de 251g à 500g	<b>6,00 €</b>
Lettre suivie de 501g à 1kg	<b>7,00 €</b>

**b) Duplicata**

Les frais de dossier pour la délivrance d'un duplicata Pass Saison secteur Hautes-Combes : **10€**. Le duplicata est délivré par le Communauté de Communes.

Les frais de dossier pour la délivrance d'un duplicata Pass Saison Montagnes du Jura : **15€**. Le duplicata est délivré par l'Espace Nordique Jurassien.

**c) Brassard**

Le produit « Brassard » : **0,50€**

**d) Absence de pass**

L'amende forfaitaire pour l'absence de Pass, usage non conforme, périmé ou falsifié constaté par un agent de l'exploitation

Adulte	<b>24,00€</b>
Jeune	<b>15,00€</b>

**e) Salle hors sac des Dolines**

La salle hors sac des Dolines est mise à disposition des skieurs/promeneurs du 18 décembre 2021 au 03 avril 2022.

**Tarif accès salle hors sac :**

Salle hors sac	<b>2,00€</b>
----------------	--------------

L'accès à la salle hors sac est gratuit pour les personnes détentrices d'un Pass en cours de validité.

- **ACTE** les tarifs et conditions de l'Espace Nordique Jurassien et de Nordic France,
- **VALIDE** les conditions générales de vente,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022
					Reçu en préfecture le 22/07/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	3	1	0	ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG202220103-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°20/10-3**

TOURISME

#### **Activités Nordiques : Espace Nordique Jurassien – convention de gestion 2022/2023**

Vu la délibération n°20/10-2 du Bureau Communautaire du 20 juillet 2022 validant les tarifs des activités nordiques pour la saison 2022/2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention entre l'Espace Nordique Jurassien et la Communauté de Communes fixant le montant des rétrocessions financières

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre l'ENJ et la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

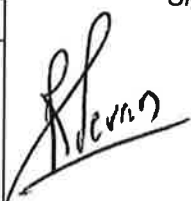

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Envoyé en préfecture le 22/07/2022  
 Reçu en préfecture le 22/07/2022  
 Affiché le Berger  
Levrault  
 ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG202220104-DE

*Délibération conforme*  
*Le Président,*  
**Raphaël PERRIN**  
*Signé par :*

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°20/10-4**

TOURISME

### **Office de Tourisme : convention avec le comité Interprofessionnel de Gestion du Comté**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-7 « Soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la proposition d'un partenariat annuel d'échange de promotion mutuelle avec le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC),

Vu la convention proposée définissant les engagements de chacune des parties,




Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée d'un an à compter de sa signature,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le  ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG202220121-DE	
					Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	 	
15	12	3	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°20/12-1

CULTURE

### Conservatoire de musique : création d'une option musique – collèges du Pré Saint-Sauveur et St-Oyend

Vu les statuts de la collectivité notamment l'article 6-4-1 donnant compétence en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la création d'une option musique dans les collèges du Pré Saint-Sauveur et Saint-Oyend à Saint-Claude,

Vu les trois groupes de niveaux proposés, à savoir : débutant, fin 1<sup>er</sup> cycle, début 2<sup>ème</sup> cycle,

Vu la nécessité de préciser les tarifs pour cette option,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'option musique dans les collèges du Pré Saint-Sauveur et Saint-Oyend à Saint-Claude,
- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous :
  - o Débutants : tarif « formation musicale seule ».
  - o 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles : tarif « Formation Musicale + instrument »
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier  Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022 Reçu en préfecture le 22/07/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG20222051-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	12	3	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				
					Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :	
					 	

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**N°20/5-1**

**FINANCES**

**Animation du territoire : demandes de subventions**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de la Fanfare du Haut-Jura,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

M. Raphaël Perrin ne participe pas au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :
  - o Fanfare du Haut-Jura : 300 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022	
					Reçu en préfecture le 22/07/2022	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le	
15	12	3	1	0	ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG202220511-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>	
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				



**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**N°20/5-1-1**

**FINANCES**

**Animation du territoire : demandes de subventions**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'Union sportive et culturelle de La Pesse,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

M. Claude Mercier ne participe pas au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :
  - o Union sportive et culturelle de La Pesse : 3 000 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Délibération conforme  
Le Président,  
**Raphaël PERRIN**  
Signé par :




**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°20/5-1-2**

### **FINANCES**

#### **Animation du territoire : demandes de subventions**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'UTTJ,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :
  - o UTTJ : 500 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Délibération conforme  
Le Président,  
**Raphaël PERRIN**  
Signé par :




**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°20/5-1-3**

FINANCES

#### **Animation du territoire : demandes de subventions**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de la Fédération Musicale de Franche-Comté,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :
  - o Fédération Musicale de Franche-Comté : 750 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 22/07/2022			
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Reçu en préfecture le 22/07/2022	Affiché le
15	12	3	1	0	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance						
		<b>MERCREDI 20 JUILLET 2022</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>						

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Caroline Braun, Anne-Christine Donze, Christian rochet

**POUVOIRS** : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2022, datée du 13 juillet 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°20/5-2**

FINANCES

### **SICTOM : avenants à la convention de mise en place de conteneurs semi-enterrés pour les communes de Lavans-Lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avenant n°7 transmis par le SICTOM pour l'ajout de deux conteneurs semi-enterrés sur la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude,

Vu l'avenant n°4 transmis par le SICTOM pour l'ajout de six conteneurs semi-enterrés sur la commune de Coteaux du Lizon,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les avenants proposés,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant pour la prise en charge suivante :
  - o Lavans-Lès-Saint-Claude : ajout de deux conteneurs à Ponthoux – 4 200 € TTC (terrassment et finitions)
  - o Coteaux du Lizon : ajout de six conteneurs à Cuttura – 12 600 € TTC (terrassment et finitions)
- **ACTE** que la Communauté de Communes s'acquittera désormais des factures d'investissement,

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20220720-HJSCSG20222052-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

